

## Escroquerie sur personne jeune et naive

Par **Hollender catherine**, le 18/11/2018 à 00:00

Bonjour,

Mon fils âgé de 19 ans a vendu des objets ( vynil ) soit disant collector pour un copain ( âge lui de 28 ans ) via son compte ebay, à la réception des objets la personne qui venait de les achetés à ouvert un litige pour vente non conforme à la description, l'argent que la personne avait payé lui a été remboursé.

Seulement entre temps mon fils avait déjà donné l'argent a son copain 530 euros,aujourd'hui celui ci se moque de nous et ne veux a mon avis pas rendre les 530 euros qu'il doit, il nous dit de toute façon je ne suis pas solvable je ne travail pas, j'ai envoyé des sms en essayant de m'arranger avec cette personne en qui j'avais confiance au départ, celui ci était d'accord de l'arrangement proposé soit un remboursement en 5 fois soit 4 fois 100 euros et une fois 130 euros.

Sur les sms il avoue devoir cette somme à mon fils.

Je pense que cette personne a profité de la jeunesse et de la naïveté de mon fils

Ma question aujourd'hui que puis je faire sur le plan juridique pour récupérer le dû de mon fils ?

Bien cordialement

Merci

Par **Philp34**, le 18/11/2018 à 07:42

Bonjour Hollender catherine,

Puisque vous avez une reconnaissance de dette, il faut envoyer une LRAR en gardant copie au débiteur le mettant en demeure de vous régler la totalité de la dette sous un délai de 10 jours lui précisant qu'au delà sans manifestation de sa part, vous lui adresserez une injonction de payer par voie judiciaire d'une requête outre son Principal, ses intérêts en ses Accessoires.

Pour info, cette injonction de payer ne passe pas par la case tribunal au sens seulement, où la procédure n'est pas encore totalement engagée mais seulement lancée puisqu'elle peut s'interrompre à tout moment de votre fait.

Cette action est pratiquement gratuite.

Cordialement.

Par **Hollender catherine**, le **19/11/2018** à **14:20**

Philip34

Merci de votre réponse je vais pratiqué ainsi.

Bien cordialement